



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 1 - 2024.11.20

Considérant : que le montant demandé aux élèves finissants de 5^e secondaire est élevé (album des finissants, bal des finissants et autres frais qui peuvent découler de la participation à cette activité);

Considérant : que l'école dispose d'un budget extraordinaire au fonds 4 permettant de subventionner de telles activités (99 936.10\$);

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte de transférer un montant de 9 150\$ (50\$ x 183 élèves) pour éponger une partie de la somme demandée aux élèves pour cette transition (album et bal)

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil